



**TRADUCTION OFFICIELLE**

N° de document du greffe : 889

**Date :** Le 28 octobre 2022

**Affaire :** CT-2022-002 – *Commissaire de la concurrence c Rogers Communications Inc. et Shaw Communications Inc.*

**Directive aux avocats (du juge en chef Crampton, membre judiciaire présidant l'affaire)**

**Objet :** Audition des requêtes et conférence de gestion de l'instance le 28 octobre 2022

À l'égard des requêtes prévues le 28 octobre 2022 :

- l'audience débutera à 12 h HNE par vidéoconférence;
- le Tribunal entendra d'abord les requêtes en annulation (et la requête connexe), puis les requêtes en radiation.

Comme d'habitude, les parties sont priées de rejoindre la réunion cinq minutes avant l'heure indiquée ci-dessus.

**Pour rejoindre la réunion Zoom :** <https://us02web.zoom.us/j/84488986241>

**Numéro d'identification de la réunion :** 844 8898 6241

**Mot de passe :** 20221028

Après l'audition des requêtes, les avocats qui prennent part à l'audition de la demande du commissaire sont priés de ne pas quitter la vidéoconférence afin de participer à une conférence de gestion d'instance. Il sera question des sujets suivants :

- la durée de l'audience et les dates prévues, la procédure minutée et l'ordre de comparution des témoins;
- la préparation de directives supplémentaires pour l'audience, y compris la procédure minutée et les heures d'audience, l'exclusion des témoins et les questions relatives au processus de l'audience (par exemple, à l'audience tenue par vidéoconférence, le protocole pour les témoins et le dépôt de documents supplémentaires à l'audience).

Les avocats sont également invités à analyser les répercussions, le cas échéant, de la décision du ministre Champagne du 26 octobre 2022 sur les questions en litige et la durée de l'audience.

Sara Pelletier

Agente du greffe

Tribunal de la concurrence

90, rue Sparks, bureau 600, Ottawa (Ontario) K1P 5B4

Tél. : 343-574-0140

Traduction certifiée conforme  
Mylène Boudreau